



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des douanes
et droits indirects

AB3X24V1M

CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT
D'INSPECTEURS DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
SESSION 2024

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 3

(DURÉE : 3 HEURES – COEFFICIENT 4)

OPTIONS A, B, C et D

Au choix du candidat,

ce choix ayant été précisé au moment de l'inscription

OPTION A : page 2

OPTION B : pages 3 à 7

OPTION C : pages 8 à 13

OPTION D : page 14

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Vous devez composer dans l'option choisie lors de votre inscription et uniquement dans celle-ci. **Si vous composez dans une option différente ou dans plusieurs options de la présente épreuve, votre copie sera notée 0/20.**

L'usage de tout matériel autre que le matériel usuel d'écriture et de tout document autre que le support fourni est **interdit**.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera **l'exclusion du concours**.

La copie ne saurait comporter de **nom, initiales, paraphe, signature, lieu géographique ou tout autre élément ou signe distinctif** susceptibles de permettre l'identification du candidat. Le non-respect de cette consigne entraînera l'exclusion du concours.

Veillez à bien paginer vos copies.

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la deuxième heure**.

Le présent document comporte **14 pages** numérotées.

OPTION A – ANALYSE ÉCONOMIQUE :
Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et / ou
un commentaire d'un ou plusieurs textes

Immigration, marché du travail et croissance économique

OPTION B – COMPTABILITÉ ET ANALYSE FINANCIÈRE : ***Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et / ou un cas pratique***

Remarques préliminaires :

- *Les exercices sont indépendants les uns des autres et doivent tous être traités.*
- *Chaque réponse doit être précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte, sur les copies destinées à cet effet. Aucune réponse ne doit être inscrite sur le sujet.*
- *L'unité monétaire utilisée est l'euro. Tous les calculs sont à justifier et à arrondir au centime d'euro le plus proche.*
- *Le taux de TVA applicable est le taux ordinaire de 20 %.*
- *L'exercice comptable coïncide avec l'année civile (360 jours).*

Exercice 1

Présenter succinctement les principales sources du droit comptable français.

Exercice 2

Il existe deux méthodes de calcul de la capacité d'autofinancement.

Les présenter et, à partir du compte de résultat ci-après, calculer la CAF de la société.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	25 000	
	Production biens	210 000	
	vendue services	22 000	
	Chiffre d'affaires nets	257 000	
	Production stockée	7 500	
	Production immobilisée	0	
	Subventions d'exploitation	2 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	0	
	Autres produits	2 000	
Total des produits d'exploitation (I)		269 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droit de douane)	11 200	
	Variation de stock (marchandises)	1 200	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droit	36 200	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	16 300	
	Autres achats et charges externes	23 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 100	
	Salaires et traitements	97 500	
	Charges sociales	47 800	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements	400
		- dotations aux provisions	100
		Sur actif circulant: dotations aux provisions	0
		Pour risques et charges: dotations aux provisions	0
Autres charges	300		
Total des charges d'exploitation (II)		235 100	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		33 900	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	0	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	
	Autres intérêts et produits assimilés	150	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	0	
	Différences positives de change	0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	
Total des produits financiers (V)		150	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions	0	
	Intérêts et charges assimilées	1 900	
	Différences négatives de change	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	
Total des charges financières (VI)		1 900	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)		-1 750	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II + III - IV + V - VII)		32 150	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	0	
Total des produits exceptionnels (VII)		7 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	
Total des charges exceptionnelles (VIII)		3 300	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		3 700	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	0	
Impôts sur les bénéfices	(X)	6 800	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)		276 150	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		247 100	
- BENEFICE OU PERTE		29 050	

Exercice 3

1- D'après la balance après inventaire de l'entreprise ci-dessous, présenter les écritures comptables de clôture des comptes de gestion.

Numéro et nom des comptes	Solde au 31/12/N	
	Débiteur	Créditeur
101 . Capital social		35 000
164 . Emprunt bancaire		15 400
215 . Installations techniques	37 000	
2815 . Amortissement des installations techniques		5 600
371 . Stocks de marchandises	23 400	
401 . Fournisseurs de marchandises	5 000	
4081 . Fournisseurs, factures non parvenues	1 600	
411 . Clients	500	
444 . Etat, impôt sur les bénéfices		3 000
491 . Dépréciation des comptes clients		50
512 . Banque	18 000	
607 . Achats de marchandises	159 000	
616 . Assurances	1 600	
621 . Personnel extérieur	2 100	
626 . Frais postaux	1 500	
63 . Impôts et taxes	3 150	
64 . Charges de personnel	54 300	
66 . Charges financières	300	
681 . Dotations aux amortissements et dépréciations	2 600	
695 . Impôt sur les bénéfices	3 000	
707 . Ventes de marchandises		243 000
740 . Subventions d'exploitation		1 600
Total	313 050	303 650

2- L'affectation du bénéfice votée lors de l'assemblée générale de l'entreprise du 25 mai N+1 est la suivante, sachant qu'il existe un report à nouveau antérieur de 5 000 € :

- réserve légale : 850 €
- réserve facultative : 3 000 €
- dividendes : 17 000 €

Les dividendes seront réglés le 15 juin (sans prise en compte des prélèvements fiscaux et sociaux).

Présenter le tableau d'affectation du résultat et les enregistrements comptables correspondants.

Exercice 4

La société DOURÊVE fabrique et commercialise du linge de maison.

1- Le 1^{er} mars, la société contracte un prêt de 690 000 € sur 3 ans auprès de sa banque pour la création d'une nouvelle ligne de production. Les clauses du contrat sont les suivantes :

- remboursements constants sur 3 ans, le 1^{er} mars de chaque année ;
- intérêts au taux de 5 % l'an, payables lors de chaque remboursement du capital.

a- Présenter le tableau d'amortissement.

b- Calculer le montant de l'annuité si le remboursement était par annuités constantes.

2- À partir des données concernant la TVA du mois de février, passer les écritures de liquidation et éventuellement de paiement de la TVA :

- TVA due intracommunautaire : 2 500 €
- TVA collectée : 18 000 €
- TVA déductible sur autres biens et services : 15 000 €
- TVA déductible sur immobilisations : 5 000 €

3- Passer les écritures comptables correspondant aux opérations suivantes :

a- Le 2 mars, réception de la facture n° 503 du fournisseur FILOU : 5 cartons de boutons à 150 € HT l'un, remise de 10 %. Les conditions de vente prévoient un escompte de 1 % en cas de règlement dans les 30 jours.

b- Le 6 mars, l'entreprise reçoit un bon de commande du restaurant TROBON pour un jeu de nappes d'un montant total de 5 000 € HT.

c- Le 8 mars, un acompte sur salaire de 500 € est versé à M. MARTIN, salarié de l'entreprise, par virement bancaire.

d- Le 12 mars, la société procède à l'acquisition en crédit-bail d'une surjeteuse auprès de la société LEASE-EASE, valeur HT 5 700 €, loyers annuels de 3 000 € HT sur 3 ans, maintenance incluse.

e- Le 14 mars, une commande de 500 draps plats est livrée à l'hôtel BONNENUIT, 15 € TTC l'unité, remise de 5 %, escompte de 2 % pour un paiement à 7 jours, réception du virement le même jour.

f- Le 26 mars, l'entreprise acquiert 100 parts de fond commun de placement au cours unitaire de 20 €, en vue de placer un excédent de trésorerie.

Le même jour, elle souscrit à 50 parts de la SARL DURAND au prix de 50 €, libération de moitié, capital constitué de 150 parts.

g- Le 30 mars, livraison de 300 peignoirs au spa EAUDOUCÉ situé à Bruxelles, numéro de TVA connu, prix unitaire 45 € HT.

4- À partir du tableau de suivi des créances, passer les écritures nécessaires au 31/12/N.

Clients	Créances TTC au 31/12/N-1	Dépréciations avant inventaire au 31/12/N-1	Règlements reçus en N	Informations
IRMA	24 000	1 600	0	Certificat d'irrecouvrabilité transmis
NONO	7 500	0	1 000	Dépréciation de 60 % du solde
OUF	76 000	25 000	76 000	

5- L'entreprise examine la valeur de sa marque commerciale (valeur brute : 7 800 €, pas de dépréciation antérieure). Vous disposez des informations suivantes :

Année	Valeur vénale	Valeur d'usage
N	7 500	7 950
N+1	7 500	7 500
N+2	7 500	7 650

a- Calculer les dotations ou reprises de dépréciation à comptabiliser pour chacune des trois années.

b- Enregistrer les écritures comptables nécessaires.

**OPTION C – GESTION ET ADMINISTRATION DES
ENTREPRISES**
***Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et / ou
un cas pratique***

L'entreprise face au défi de la relocalisation

Liste des documents

- Document 1 :** Relocaliser sa production en France, quels avantages et inconvénients ?
CPME (confédération des petites et moyennes entreprises) du Rhône, 18 novembre 2021, extraits
- Document 2 :** Médicaments, électronique, agroalimentaire... où en est la relocalisation industrielle en France ?
Site bfmtv.com, publié le 30/05/2023
- Document 3 :** La relocalisation : une vraie bonne idée ?
Site vie-publique.fr – Jean-Marc Figuet, publié le 02/05/2023

Document 1

Relocaliser sa production en France, quels avantages et inconvénients ?

CPME (confédération des petites et moyennes entreprises) du Rhône, 18 novembre 2021, extraits

Après une année 2020 marquée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis et les conséquences de la crise sanitaire (pénurie de composants électroniques, usines fermées en Asie...), de plus en plus d'entreprises envisagent de relocaliser une partie de leur production en France. Est-ce, pour autant, une bonne idée ? Quels avantages et inconvénients faut-il avoir à l'esprit ? Comment se lancer sans prendre de risques ? Faisons le point.

[...]

Un contexte propice à la relocalisation

Le débat sur la délocalisation et son processus inverse, la relocalisation, est ancien. Il a cependant été remis au goût du jour par la crise économique et sanitaire liée à la circulation du Covid-19. En effet, cette dernière a mis en avant certaines vulnérabilités, notamment causées par des fermetures d'usines en Chine – et plus globalement dans toute l'Asie – et par la fragmentation des étapes de production entre plusieurs pays.

De plus, la relocalisation apparaît comme un enjeu de communication : le « made in France » a le vent en poupe, et semble devoir rester un argument à même de convaincre de nouveaux consommateurs dans les prochaines années.

Les signaux semblent ainsi au vert pour une relocalisation, sinon massive, au moins importante, de productions jusque-là confiées à d'autres pays ou continents afin de bénéficier d'avantages comparatifs.

De réels avantages pour la relocalisation

Si la relocalisation de la production fait aujourd'hui partie des pistes explorées par les entreprises, c'est parce qu'elle offre certains avantages. Et notamment :

- une baisse des coûts de transport entre le site de production et les espaces de vente des produits finis ;
- une réduction des délais de livraison (on se souvient, par exemple, de l'épisode « Evergreen » bloquant le canal de Suez et retardant de nombreux containers) ;
- une coordination plus facile entre les créateurs des produits, les bureaux d'étude et les équipes en charge de la production ;
- une meilleure maîtrise des risques industriels et de la propriété intellectuelle ;
- des économies grâce à la disparition des taxes d'importation européennes ;
- une empreinte carbone revue à la baisse ;
- une plus grande réactivité face aux demandes des consommateurs ;
- une meilleure image auprès des consommateurs pour la société, associée à une meilleure qualité, qu'elle soit réelle ou supposée, et à un souci de l'emploi sur le territoire national.

Les inconvénients de la relocalisation

Un repositionnement de la production sur le marché d'origine n'offre, malheureusement, pas que des avantages. Tout d'abord, elle implique souvent une hausse des coûts de production, que ce soit en termes de main d'œuvre ou de matières premières.

Ensuite, elle peut se heurter à une réalité : certains savoir-faire ne sont plus présents sur le territoire national, et relocaliser pourrait imposer de former des collaborateurs avant même de songer à une quelconque fabrication.

Enfin, certains volumes de commande ne sont réalisables qu'en additionnant les capacités d'usines situées dans plusieurs pays – et les avantages comparatifs liés. Il n'est pas toujours certain que l'on puisse répondre à la demande à partir de sites de production situés uniquement sur son marché d'origine.

Ne pas se lancer seul dans une relocalisation

Finalement, faut-il relocaliser ? La réponse pourra être positive si votre principal souci est de réaliser des économies sur les coûts de transport, les taxes, ou pour gagner en maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production. De même, elle pourra être intéressante si votre cœur de cible est sensible au Made in France, par exemple.

En revanche, cet objectif pourra être plus difficile à atteindre si l'impact tarifaire d'une relocalisation devient trop important. De même, il convient de calculer les économies réalisées d'un côté (sur les transports, les taxes...) et le surcoût manufacturier d'une telle opération.

Il est ainsi capital de se faire accompagner dans cette démarche, afin d'étudier les bénéfices et les risques liés à la relocalisation. D'autres leviers peuvent ainsi, peut-être, être actionnés pour obtenir les mêmes résultats (recherche de partenaires plus responsables, relocalisation partielle, « recontinentalisation » de la production plutôt que relocalisation...).

[...]

Les entreprises qui exportent : quelques chiffres utiles

Les entreprises françaises sont relativement tournées vers le monde :

- les entreprises des secteurs marchands non agricoles ont déclaré un chiffre d'affaires total à l'exportation de 645 milliards d'euros en 2015 ;
- les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % de ce chiffre d'affaires contre 36 % pour les entreprises de taille intermédiaires et 47 % pour les grandes entreprises ;
- environ 6 % des microentreprises exportent ;
- chaque année 40 000 à 50 000 entreprises, majoritairement des microentreprises exportent pour la première fois.

Source : Insee

Document 2

Médicaments, électronique, agroalimentaire... où en est la relocalisation industrielle en France ?

Site bfmtv.com, publié le 30/05/2023

Selon le cabinet PwC, 33 catégories sur les 58 familles de produits identifiées comme prioritaires en France ont fait l'objet d'actions de relocalisation depuis 2020.

C'est le cheval de bataille du gouvernement depuis la pandémie du covid: relocaliser certaines activités industrielles sensibles afin de réduire notre dépendance à la Chine. On pense évidemment aux médicaments (avec la pénurie de Doliprane), à l'électronique avec les puces ou encore à l'agroalimentaire. Objectif : retrouver notre souveraineté industrielle.

Peut-t-on faire un premier bilan de cette politique ? PwC s'est penché sur la période 2020-2023 en analysant 58 familles de produits qui, il y a trois ans, ont été identifiés comme "propices et prioritaires" pour une relocalisation (20 dans la santé, 13 dans l'agroalimentaire et l'électronique et 12 dans les Industries de process et d'assemblage). Soit un total de 115 milliards d'euros d'importations ayant le potentiel pour revenir sur notre territoire, sur les 342 milliards étudiés.

Globalement, le mouvement semble enclenché puisque "33 catégories sur les 58 catégories de produits propices et prioritaires ont fait l'objet d'actions de relocalisation réparties de manière homogène par secteur d'activité", souligne le cabinet d'audit. Au total, ces relocalisations représentent 47,1 milliards d'euros d'investissements et 48 000 emplois.

Les exemples de relocalisations sont en effet aujourd'hui nombreux. Dans le domaine très sensible de la santé-pharmaceutique, PwC cite par exemple l'implantation en France du centre d'excellence Sanofi dédié à l'ARN messager et au développement d'une nouvelle génération de vaccins ou encore celle de l'usine Seqens pour le paracétamol, le principe actif du Doliprane.

Au total dans ce secteur, le cabinet a identifié 6,6 milliards d'euros d'investissements sur trois ans autour de 13 projets débouchant sur la création de 3400 emplois. Et de rappeler que 40% des médicaments commercialisés dans l'Union européenne proviennent encore de pays tiers et 80% des fabricants de substances actives utilisées pour des médicaments vendus en Europe sont implantés hors de l'UE.

Dans l'agro-alimentaire, il s'agit également d'accélérer les relocalisations. "L'Europe figure au 3ème rang des plus grands importateurs de produits agroalimentaires, après les États-Unis et la Chine", rappelle PwC.

26 entreprises dont LDC, Lactalis ou Danone ont annoncé des projets de relocalisation ou de renforcement de leurs unités de production installées en France, pour un total de 3,6 milliards d'euros et 4300 emplois potentiels.

Mais c'est dans l'électronique que les investissements sont les plus massifs. "La relocalisation de la production de semi-conducteurs en Europe est devenue un enjeu majeur en raison de la dépendance à l'égard des importations et des pénuries mondiales récentes. Encouragés par l'European Chips Act de 2021, certains pays cherchent à renforcer leurs capacités de production et de recherche", souligne le cabinet.

PwC cite évidemment la nouvelle usine STMicro (avec l'américain Global Foundries) à Grenoble pour produire des semi-conducteurs qui implique une dépense de 5,7 milliards d'euros. Sans oublier les giga-factories de batteries automobiles des groupes ProLogium, Stellantis, Verkor, Envision, Bolloré, etc.

Au total, 34 entreprises ont entrepris des projets de relocalisation dans ce secteur pour un montant total de 33 milliards d'euros, avec un potentiel de 37 700 emplois.

Document 3

La relocalisation : une vraie bonne idée ?

Site *viepublique.fr* - Jean-Marc Figuet, publié le 02/05/2023

La pandémie, la guerre en Ukraine et la transition climatique mettent en évidence la dépendance industrielle et les dangers de la désindustrialisation de la France. Les chocs appellent à un mouvement de relocalisation pour améliorer la souveraineté économique. Que penser de ce mouvement ?

[...]

La crise sanitaire de 2020 s'est traduite par des pénuries de produits jusqu'alors sans difficulté d'accès (masques, médicaments...). La guerre entre la Russie et l'Ukraine a ravivé les tensions commerciales et a souligné notre dépendance stratégique aux matières premières, en particulier énergétiques. Et, l'indispensable transition climatique requiert notamment le raccourcissement des chaînes de valeur pour réduire les émissions de CO2. Le temps de la mondialisation bienheureuse semble révolu. Place à la souveraineté industrielle ! Une partie des plans "France relance" et "France 2030" vise à relocaliser des activités industrielles en France et à développer le label "Fabriqué en France".

Si elle est louable, cette quête d'une plus grande indépendance industrielle pose de nombreuses questions. Est-elle simplement possible du fait de la spécialisation des économies ? Si oui, quels secteurs doivent-ils être considérés comme stratégiques ? Quel est le prix à payer pour les consommateurs de relocaliser des biens ? Quel est le périmètre de cette relocalisation ? Français ? Européen ? Ou, pour reprendre l'expression de Janet Yellen de 2022, doit-on privilégier le "friend shoring" ? Au travers de ces quelques questions se pose le rôle de l'État, et de la politique industrielle.

Réduire l'éclatement des chaînes de valeur

La mondialisation se caractérise par l'éclatement des chaînes de valeur pour la production de biens. Le commerce international est très concentré au travers d'un petit nombre de chaînes de valeur. De nombreux biens de consommation sont produits, y compris les plus sophistiqués, sur des chaînes de valeur qui impliquent un petit nombre d'entreprises localisées dans différents pays. Chaque entreprise est spécialisée dans une étape de la production. Cette organisation est la réponse des entreprises aux pressions concurrentielles inhérentes à la mondialisation.

L'optimisation de la chaîne de valeur permet de concentrer la demande pour certains composants au sein d'une seule entreprise, ce qui permet de générer des économies d'échelle, de comprimer le coût de production et de réduire le prix de vente. L'Agence européenne du médicament considère que 80% des principes actifs sont fabriqués en Chine et en Inde. Une proposition de résolution de l'Assemblée nationale précise même que : "La concentration de l'offre est telle qu'il n'existe que deux ou trois fournisseurs en Asie pour de nombreuses molécules." Ce mode de production est certes efficace du point de vue des coûts, mais il est vulnérable en cas de choc sur l'un des maillons de la chaîne. En effet, l'ensemble de la chaîne est alors perturbé et des pénuries peuvent apparaître. L'enjeu est donc d'identifier où se situe le facteur de vulnérabilité.

Relocaliser s'apparente, dans ce contexte, à déconcentrer la production et à amoindrir la dépendance à un fournisseur dans la chaîne de valeur. Relocaliser consiste donc en un arbitrage entre l'optimisation du coût de production et la disponibilité du produit en cas de choc. Relocaliser peut être un choix spontané de l'entreprise dont, par exemple, la production est perturbée dans la chaîne de valeur. Mais la relocalisation détériore le coût de production, en raison du coût plus élevé de la main-d'œuvre et du foncier en France que dans les pays du Sud. Le profit des firmes qui relocalisent devrait s'en trouver affecté.

La question de la main-d'œuvre est cruciale. Les firmes doivent pouvoir compter sur la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée. Or, les métiers de production industrielle attirent peu les jeunes générations du fait d'une image dégradée. Et, la France "produit" seulement 45 000 ingénieurs par an. Trop peu pour faire aux défis de l'industrie. Une politique de l'éducation tournée vers le marché du travail est donc un préalable à la relocalisation, sauf à compter sur une immigration de travailleurs.

La question du foncier fait également débat. La Banque des Territoires est en charge de favoriser la relocalisation en proposant des sites aux entreprises françaises. Mais les populations locales ne voient pas toujours d'un bon œil l'implantation ou l'extension de sites de production susceptibles de détériorer leur bien-être.

Enfin, certains ingrédients ne peuvent être produits en France du fait de la réglementation. Lors de son audition devant la Commission d'enquête sénatoriale sur les pénuries de médicaments, le 29 mars dernier, Reda Guiha, PDG de Pfizer, a indiqué que la réglementation européenne Reach interdit l'importation de certains composants indispensables à la fabrication de médicaments.

La relocalisation oblige donc l'entreprise à repenser son modèle économique car les conditions de production ne sont pas identiques. On comprend alors que l'État, au travers de la politique industrielle, doit subventionner ces relocalisations. Une autre voie est la réglementation. Par exemple, l'imposition d'une taxe carbone aux frontières de l'UE peut être un facteur de relocalisation des firmes.

Relocaliser vise à améliorer la résilience de l'économie aux chocs. Encore faut-il parvenir à définir le bon ensemble de biens supposés essentiels pour améliorer la souveraineté économique.

[...]

OPTION D – GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE ET HUMAINE :
*Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et / ou
un commentaire d'un ou plusieurs textes*

Des espaces ruraux fragmentés